

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4011

objet : **Mandat spécial accordé à messieurs Gérard Collomb, Maurice Charrier, Jean-Michel Daclin, Pierre-Alain Muet, Gilles Vesco, Michel Brochier et Hubert Guimet pour une mission à Alger (Algérie)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution des mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du développement des relations entre la Communauté urbaine et la ville d'Alger (Algérie), monsieur le président Gérard Collomb, messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, Pierre-Alain Muet, Maurice Charrier et Gilles Vesco ainsi que messieurs les conseillers Hubert Guimet et Michel Brochier ont été invités à se rendre à Alger (Algérie) du 17 au 24 mars 2006. Ils participeront à diverses rencontres avec les partenaires locaux sur les politiques de développement économique et les possibilités de coopération avec les villes d'Alger, de Setif et d'Oran.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le président Gérard Collomb, à messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, Pierre-Alain Muet, Maurice Charrier et Gilles Vesco ainsi qu'à messieurs les conseillers Hubert Guimet et Michel Brochier pour une mission en Algérie du 17 au 24 mars 2006.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le président Gérard Collomb, de messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, Pierre-Alain Muet, Maurice Charrier et Gilles Vesco ainsi que de messieurs les conseillers Hubert Guimet et Michel Brochier, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,